



I PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

SOMMAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL INSTAURANT LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

PLAN DU PERIMETRE D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU 1/2000^{ème}



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI